



Compte rendu de la réunion
du 28 Septembre

Santé et Sécurité au travail

DRIVE : test nouveau chariot

Suite au test Drive sur le magasin de Nantes Beaujoire et dans le cadre des améliorations des conditions de travail, un test est en cours sur le matériel utilisé par les salariés du Drive .

Retour sur matériel existant : Les salariés utilisaient jusqu'à aujourd'hui 2 chariots ; un pour la préparation des commandes et un pour la livraison jusqu'au véhicule du client, Ils ont été remplacés par un seul chariot car il ressortait plusieurs points négatifs d'une utilisation quotidienne :

- ◆ un problème de maniabilité et de stabilité
- ◆ beaucoup d'actions pour tirer et repousser les bacs
- ◆ Pas de butée, d'où l'obligation de maintenir le chariot contre son corps
- ◆ des contraintes posturales

Les études ont été menées conjointement avec des ergonomes du cabinet Ariane conseils, le CHSCT magasin et l'inspection du travail selon une démarche pré-définie.

Démarche :
Analyse de la situation initiale
création d'un groupe de travail
benchmark sur le chariot de préparation des différentes enseignes
test réalisé en magasin

Prototype testé : Le nouveau chariot comporte 6 bacs disposés sur un seul niveau. 2 roues ont été rajoutées pour en avoir 6, et dans un matériau plus dur. Présence d'un bac de rangement pour le dépôt du matériel (TR, commande...), le manche est plastifié, la hauteur du chariot entre le sol et la tablette est de 50cm, la hauteur des bacs est d'environ 37 cm. Une gomme de sûreté anti-choc a été installée en bout de chariot ; le poids de charge totale, bacs remplis, est de

Remarques de la délégation FO : il n'y a pas de frein de roue, donc un risque en cas de dénivelé et nécessité de mettre un frein sur le manche. Les salariés tirent le chariot en glissant les mains entre les bacs, cela génère des problèmes de posture, il faudrait installer une 2ème poignée à l'autre extrémité du chariot qui permet une double action, tirer et pousser.

La 2ème poignée devra aussi être équipée d'un frein. Il paraît nécessaire d'arrondir les angles de la boîte de rangement matériel ou la protéger.

Conclusions du test : côté positif : chariot plus stable et maniable, plus long et plus haut ;

Côté négatif : pas assez de place pour déposer les sacs, contenant trop petit ; pas d'emplacement pour déposer le TR.

Conclusions : Un groupe de travail échange encore sur le sujet, écoute les demandes des utilisateurs. Les 2 charriots ont été remplacés par un seul.

Divers : Structure type d'un Drive : 10 personnes rattachées à un manager du PGC. Les clients chargent eux-mêmes leur coffre.



Mise à jour de l'outil « numérisque » dans le cadre du test Nouvelle Organisation Magasin

Suite au terme mis au test NMO et la fin de l'extension des heures de nuit une nouvelle organisation magasin a été repensée.

Les objectifs de cette nouvelle organisation restent les mêmes que pour NMO : mieux pour les clients, plus facile pour les équipes et moins cher pour Carrefour (*voir présentation faite en CCE*).

Un point à date sera fait en Janvier sur les nouveaux tests.

Nouvelle organisation PGC : Equipe réserve (pour les DNP) sous la responsabilité d'un des 2 managers de l'équipe commerciale.

Nouvelle organisation NON AL :

Question du Docteur Flandrin : « *Les salariés sont prévus dans une équipe de manière figée ou y aura-t-il rotation ?* »

Réponse de la Direction: une fois l'équipe en place il n'est pas question de changer la composition sauf demande express.

L'équipe réserve s'occupe intégralement du secteur NON AL. Pour 2 événements, soldes et inventaire, ouverture des tâches à l'ensemble des équipes commerciales qui viendront en soutien de l'équipe réserve.

Nouvelle organisation pour les petits hypers :

Pré-requis : pour les souhaits d'affectation dans les équipes, nécessité d'ajouter le critère de l'ancienneté en cas de départage entre 2 personnes ayant le même profil.

Au niveau des horaires, seule l'équipe gestion subira éventuellement une incidence, dans chaque magasin, le directeur déterminera librement les horaires selon l'organisation de son magasin, en terme de livraison par exemple.

Les magasins en test auront une présentation des horaires dans leur CHSCT et leur CE pour consultation. Nécessité d'un suivi des personnes dans leur changement de métier .

Le matériel nécessaire doit être présent en magasin avant le début du test (des pré-commandes ont été faites par le National) : bennes, petit train, TR, tire-palettes à haute levée.

Cette nouvelle organisation magasin génère une nouvelle répartition des tâches, d'où la nécessité de remettre à jour l'outil Numérisque .

La démarche : Etude des fiches de poste et des différentes tâches et évaluation des risques ; mise à jour de Numérisque (*accès en lecture seule pour les membres du CHSCT, seul le chef sécurité intervient sur l'outil*).

Etude des nouveaux risques liés à l'activité de chaque équipe, ex équipe gestion, réserve.

Etude par secteur PGC, DNP, PLS :

Dans cette étude par secteur, notamment celui du PGC, deux postes sont distingués : l'équipe commerciale DNP (*d'entrées non périssables*) et l'équipe commerciale PLS.

Pour le secteur non alimentaire : on distingue le bazar, le textile et l'EPCS, puis un nouveau distinguo par équipe est fait comme par exemple équipe permanente et saisonnière du bazar, et équipe force de vente et commerciale à l'EPCS.

Concernant l'équipe force de vente, le risque routier a été intégré car les salariés sont amenés à faire des relevés de prix.

Remarques de la délégation FO : il est nécessaire de mettre en place une procédure nationale de déplacement dans le cadre de la mission professionnelle qui détermine la prise en charge en cas d'accident (assurance), l'utilisation éventuelle du véhicule personnel... Obligation pour les personnes manipulant des produits phytosanitaires (exemple : répulsifs, rodenticides, anti-germinants et autres produits pour le jardinage, insecticides, herbicides...) de suivre une formation spécifique à l'issue de laquelle le salarié reçoit une certification.

Evaluation propre aux petits hypers.

Bien sûr la trame nationale ne remet pas en cause l'introduction de risques propres à chaque magasin, les pages peuvent être mise à jour grâce à l'interactivité de l'outil.

On remarque qu'il y a toujours l'absence de l'évaluation des RPS ; Ce point sera traité lors de la prochaine réunion de la Commission, ce sujet n'a pas été abordé depuis trop longtemps.



Point sur le Bisphénol

Présenté par Karine Tillier

Le Bisphénol S (BPS) est, comme le Bisphénol A qui a été retiré, un révélateur d'impression et stabilisateur d'encre. Peu d'études ont été réalisées sur ce produit, on n'en connaît donc pas ou peu les effets sur l'homme.

Intervention du docteur Flandrin : *Il existe 2 études japonaises, datant l'une de 2005 et l'autre de 2006, elles n'ont pas été réalisées sur l'homme mais en milieu aquatique. Or il s'avère que le BPS s'élimine encore moins vite que le BPA.*

Interpellation de la délégation FO :

Sandrine Pastor rappelle que le Bisphénol S est un composé chimique de la même famille que le bisphénol A dont la toxicité sur les femmes enceintes, sur la reproduction et le développement de l'enfant est reconnue (étude de l'INRA de Toulouse).

Le bisphénol S est un perturbateur endocrinien et que globalement même s'il y a peu d'études sur le sujet on en sait assez pour savoir qu'il ne devrait pas être manipulé sans protection tout comme le BPA. Ainsi dès 1936, on s'interroge sur la nocivité de ce produit.

Le député Gérard Bapt (président du groupe « Santé environnementale » à l'assemblée Nationale) a interpellé ses confrères sur ce sujet, et mis en garde, dans un courrier adressé aux PDG des enseignes Carrefour et Casino, sur l'éventuelle nocivité du BPS.

G. Bapt, également médecin, « suggère » de rechercher un autre procédé chimique d'impression des tickets de caisse « en utilisant des substances ayant déjà fait l'objet d'études scientifiques en terme de dangerosité » et préconise que les caissières susceptibles d'être enceintes évitent de manipuler les tickets de caisse.

De plus, la délégation FO demande à la Direction que l'exposition au BPA et la durée d'exposition soient portées sur les fiches d'exposition que tout salarié peut demander lors de son départ de l'entreprise.

Puisque nous ne connaissons pas réellement les effets à long terme du BPA, ni l'impact sur la santé, nous tenons à ce qu ' en cas de déclaration de maladie, celle-ci soit reconnue de nature professionnelle (cf. le cas de l'amiante).

Nous invitons les CHSCT de chaque magasin à se positionner sur le sujet et interpellier leur direction.

Réponse de la Direction : Carrefour a demandé aux fournisseurs d'envisager d'autres pistes.

Prochaine réunion :

2 Décembre 2011

FO demande qu ' apparaisse à l ' ordre du jour de cette réunion un point sur le stockage en casquette, et un autre sur les CLS , notamment concernant la charge mentale.

Délégation FO :

**Christian Koepfel
Sandrine Pastor
Chantal Venderotte**

Sites internet utiles : www.futura-sciences.com, <http://fr.wikipedia.org> (bisphenol A ou papier thermique).

Etude de 2002 menée par Min-Yu Chen « Biodégradation of a variety of bisphenols under aerobic and anaerobic conditions » (étude en Anglais),

Etude de 2009 d'Erica Danz de l'Université d'Osaka « biodegradation of bisphenol A, S in Seawater ».